

Rues concernées par le nouveau plan de circulation



Dans le cadre du contrat Partenariat Public-Privé, les travaux relatifs au réaménagement de la voie, à la modernisation des réseaux d'assainissement et à l'enfouissement des réseaux secs, vont se poursuivre rue du Général de Gaulle, dans le tronçon compris entre le passage à niveau et l'avenue de la Gare, à compter du mercredi 15 mai et jusqu'au lundi 30 septembre 2013.

A ce titre, ce tronçon sera fermé à la circulation et des déviations seront mises en place pour permettre les déplacements des Saint-Loupiens. Pour ce faire, le plan de circulation en centre-ville sera modifié de la façon suivante :

- 1** Le passage à niveau rue de Boissy ne sera franchissable que dans le sens nord – sud (de la rue de Boissy vers la rue Michelet et la rue Gambetta).
- 2** Rue de Boissy, dans le tronçon compris entre la rue du Général Leclerc et la rue de la Paix, la circulation se fera en sens unique de la rue du Général Leclerc jusqu'à la rue de la Paix.
- 3** Rue de Boissy, dans le tronçon compris entre la rue de la Paix et la rue Victor Hugo, le sens de circulation sera inversé et se fera de la rue Victor Hugo jusqu'à la rue de la Paix.
- 4** Rue de la Paix, la circulation se fera en sens unique de la rue de Boissy vers la rue Emile Aimond et le stationnement se fera du côté des numéros impairs pendant toute la durée des travaux.
- 5** Rue Denière, la circulation se fera en double sens pour permettre l'accès aux propriétés riveraines. Cette voie sera fermée au niveau de la rue du Général de Gaulle.
- 6** Rue Emile Aimond, dans le tronçon compris entre la rue de la Paix et la rue du Général de Gaulle, la circulation se fera en double sens pour permettre l'accès aux propriétés riveraines. Cette voie sera fermée au niveau de la rue du Général de Gaulle.
- 7** Rue Emile Aimond, dans le tronçon compris entre la rue du Général Leclerc et la rue de la Paix, le sens de circulation sera inversé et se fera de rue de la Paix vers la rue du Général Leclerc.
- 8** Avenue de la Gare, dans le tronçon compris entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Général Leclerc, le sens de circulation sera inversé et se fera de la rue du Général Leclerc vers la rue du Général de Gaulle.

PLAN DES DÉVIATIONS À L'INTÉRIEUR DU DOCUMENT



EDITION SPECIALE «TRAVAUX»

15 mai - 30 septembre

Les travaux de la rue du Général De Gaulle entraînent un changement du plan de circulation en centre-ville

Chères Saint-Loupiennes,
chers Saint-Loupiens,

Dans quelques jours et pour près de trois mois, le centre-ville fera l'objet d'un changement du plan de circulation. En effet, les travaux de réhabilitation de la voirie municipale nécessitent de disposer pleinement de la route du Général De Gaulle, qui est un axe majeur, emprunté chaque jour par plusieurs milliers de personnes.

Vous le savez, je vous ai régulièrement informés, nous nous sommes engagés à résoudre le problème structurel de notre voirie. Avec le PPP (Partenariat Public Privé) pour lequel nous avons opté, nous allons disposer pour 30 ans au moins, sur les principales artères de notre commune, d'infrastructures de qualité qui favoriseront d'une part, l'accessibilité à la commune et d'autre part, la circulation des personnes.

Evidemment, les gênes occasionnées par la fermeture de la rue du Général De Gaulle vont être dommageables provisoirement pour beaucoup d'entre vous.

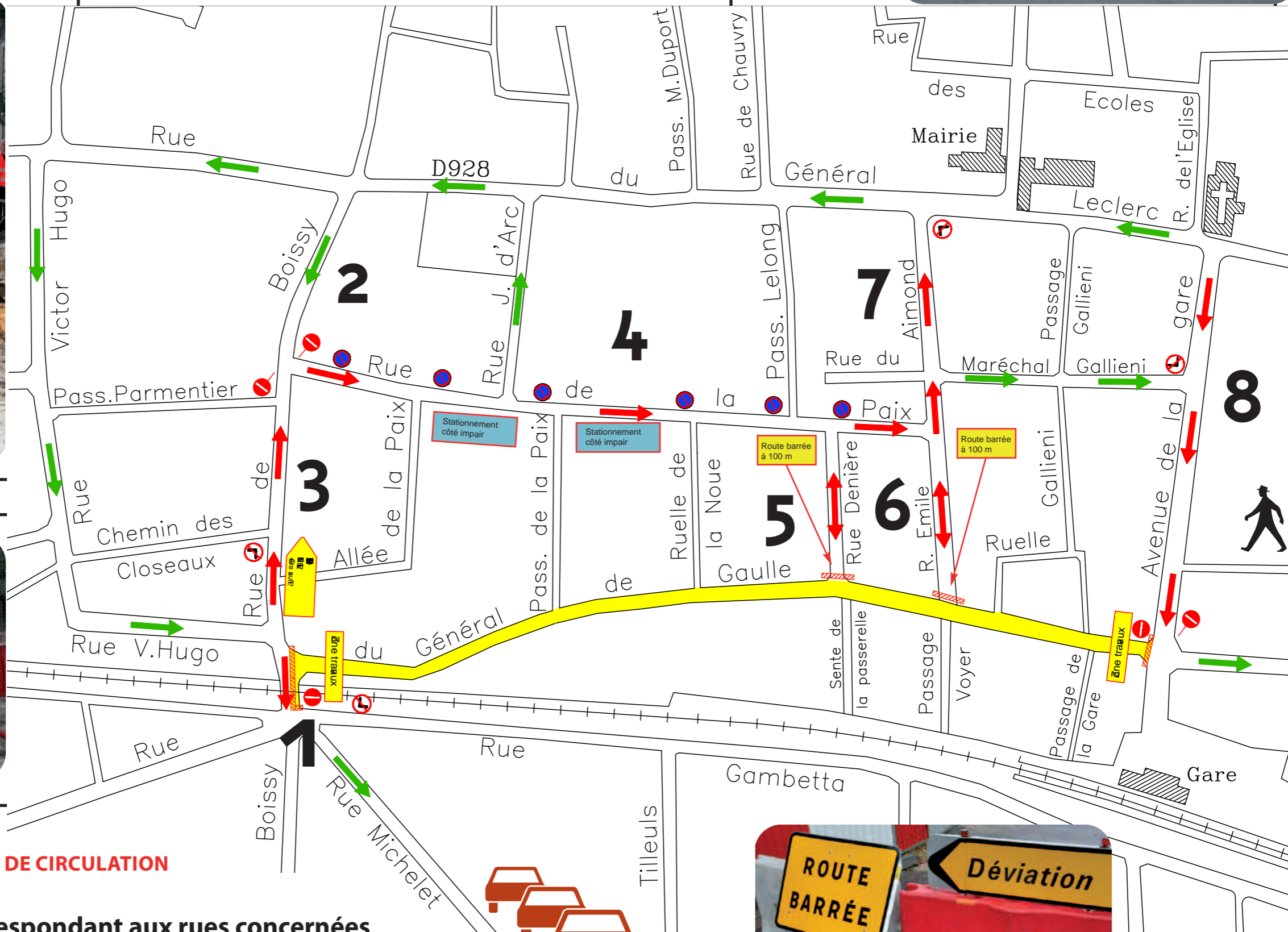
Les nuisances seront réelles mais nous n'avons d'autres possibilités pour mener à bien ces travaux d'entrevue. Pour cette raison, il faut se rappeler de l'état désastreux de ces routes, du coût entraîné depuis des décennies par des colmatages dérisoires ! Nous devons garder en mémoire les avantages durables et considérables que nous aurons en circulant bientôt sur des routes dignes de ce nom !

Je vous remercie de votre compréhension et de votre attention. Avec votre concours, Saint-Leu-la-Forêt avance.

Sébastien Meurant
Maire de Saint-Leu-la-Forêt
Vice Président de Val-et-Forêt

PLAN DE CIRCULATION EN CENTRE-VILLE

15 mai – 30 septembre



 **NOUVEAU SENS DE CIRCULATION**

! Les numéros correspondant aux rues concernées par les travaux sont détaillés en dos de ce document.

